

Hebdo Canada



Volume 4, N° 21
(Hebdomadaire)

le 26 mai 1976

Ottawa, Canada.

Points saillants du nouveau programme d'assistance au développement international pour les cinq prochaines années	1
Anne Murray visite son alma mater....	3
Commission mixte canado-tunisienne	3
La vente des billets aux Jeux olympiques	3
Prix international pour recherches en cardiologie	3
Timbres du centenaire du R.M.C.	4
Doctorats d'honneur de l'Université Laval	5
La Coupe Stanley va aux "Canadiens"	6
Voyages internationaux—mars 1976... ..	6

Points saillants du nouveau programme d'assistance au développement international pour les cinq prochaines années

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a rendu public le premier d'une série de Guides sectoriels destinés à régir le programme canadien d'assistance au développement pour les cinq années à venir. Portant sur le développement rural, l'agriculture, les aménagements hydrauliques ruraux, les forêts et la pêche, ils découlent de la publication Stratégie de coopération au développement international 1975-1980, rendue publique le 2 septembre 1975. Voici quelques-uns des points saillants de ces Guides sectoriels:

- Aider le petit agriculteur des pays en développement à augmenter sa production alimentaire est la clé de la lutte à la crise alimentaire globale et constitue l'objectif du programme canadien d'assistance pour les cinq prochaines années.
- L'ACDI a adopté une approche intégrée du développement. Durant les dernières décennies, l'aide au développement portait surtout sur le développement des infrastructures et des industries. Cette approche, cependant, loin d'améliorer le sort des masses, n'a fait qu'accentuer les différences et augmenter les problèmes d'emploi et d'aliénation.
- On convient généralement que la cause ultime de la pauvreté rurale ne se situe pas dans le "fait rural" mais dans le manque d'intégration des zones rurales à l'ensemble du système socio-politique et économique du pays.
- La Banque mondiale évalue à quelque 600 millions le nombre de ruraux dont le revenu annuel va de 50\$ à moins du tiers de la moyenne nationale. Un tel revenu est extrêmement faible, même en regard des normes locales.
- Le Canada doit appuyer les institutions des pays en développement qui se spécialisent dans des programmes de recherche et de formation répondant aux besoins des petits agriculteurs.
- Dans nombre de pays en développement, l'agriculture demeure le seul secteur susceptible de fournir des produits d'exportation qui permettront une entrée de devises étrangères dont ces pays ont un grand besoin.
- Le développement agricole constitue l'une des meilleures garanties contre l'exode vers la ville et ses problèmes de chômage, de désintégration socio-culturelle et d'habitation.
- On estime à une centaine le nombre de spécialistes canadiens en agriculture travaillant à l'étranger chaque année. Le recrutement de ce personnel n'est pas facile et deviendra encore plus difficile à mesure que le programme prendra de l'expansion.
- Les projets bilatéraux du Canada dans le secteur de l'agriculture ont été: a) des études et relevés à court terme pour aider les gouvernements à élaborer des programmes de développement agricoles; b) des programmes de mise en oeuvre à long terme, comme la culture en terre sèche en Inde; la recherche agronomique en Tanzanie; le croisement génétique du blé au Kenya; l'envoi de personnel enseignant à l'Université du Ghana, à Legon, à l'Université de Khon Kaen, en Thaïlande, à l'Institut national agronomique du Maroc ainsi qu'à l'Université de Makerere, en Ouganda; la vulgarisation des techniques agricoles en Tunisie; la culture des graines oléagineuses au Pérou; des travaux sur l'utilisation de la canne à sucre comme fourrage, à la Barbade etc.
- Bien que ses spécialistes en vulgarisation et ses autres experts puissent appliquer leurs connaissances à la solution des problèmes des pays en développement, le Canada ne dispose d'aucun réservoir d'agronomes spécialisés en cultures tropicales.
- Le Canada dispose de compétences "exportables" dans les domaines suivants: l'agriculture en terre sèche (production pluviale des céréales); le croisement des céréales; la multiplication, la certification et la distribution des semences; l'entreposage en vrac et la manutention des céréales; le contrôle du crédit; la vulgarisation; l'élimination des pertes dues à l'entreposage

